

COMITE DE SELECTIONS INTERNATIONALES

CSI

Pratiques FFTB



Directeur Technique Fédéral

Technical Advisor

Version octobre 2023

1. Définition

La Commission de Sélections Internationales (CSI) est composée de 5 membres au minimum et est responsable de la sélection définitive pour les compétitions internationales des pratiques FFTB, à savoir, la Coupe d'Europe WBTF, Le championnat d'Europe WBTF, La coupe du Monde IBTF et les championnats du Monde IBTF.

2. Composition

La Commission est constituée au minimum de 5 éléments devant répondre aux critères suivants :

- Le Directeur Technique Fédéral (DTF),
- Le Technical Advisor (TA),
- Les Conseillers Techniques Fédéraux intervenant sur le groupe France,
- Un représentant de la Commission Sportive pratiques FFTB, Juge International ou Entraîneur National, nommé par le responsable de la commission
- Un représentant de la sous-commission juge pratiques FFTB, Juge International nommé par le responsable de la commission
- Le représentant français à la commission juge européenne et/ ou international,
- Un ou deux Entraîneur(s) National (aux) ou chorégraphes internationalement reconnus.

La CSI sera toujours composée d'un nombre impair.

Au 1er septembre 2023, la CSI est composée de :

- Nicolas DREUMONT, DTF et Entraîneur National
- Rebecca SALMON, TA et Juge International
- Alexandra BOISSINOT, CTF, Entraîneur National et international
- Xavier PAPIN, Entraîneur National, Juge International et représentant français à la commission juge international
- Prescillia MORAN, responsable de la commission sportive pratiques FFTB et sous-commission juge, Juge International,

Ces 5 membres remplissent l'ensemble des conditions de composition.

3. Nomination

Trois membres sont fixes du fait de leur fonction, le DTF, le TA, le CTF. Les autres membres sont nommés par les membres fixes en fonction des règles de composition citées plus haut.

4. Rôles

La CSI a pour missions :

- **Détecter les potentiels internationaux** sur l'ensemble du territoire Français. Pour cette mission, ils peuvent entrer en contact avec les organes déconcentrés, les Centres de Formations Régionaux, les cadres fédéraux. Ils peuvent également proposer à la commission tout athlète qu'ils auraient repérés lors de stages ou de compétitions qui aurait un potentiel international pour l'année N avant la dernière phase de sélection et N+1. Ils peuvent également étudier toute demande d'analyse d'entrée au Groupe Espoir qu'ils peuvent recevoir des centres de formations, d'entraîneurs nationaux ou de juges internationaux.

- **Participer à l'élaboration des modalités de sélections** sur l'ensemble des compétitions internationales. Le DTF procédera alors à la mise à jour du Plan de Performance Fédéral et à la diffusion de celles-ci.
- **S'entourer de Cadres Fédéraux et Internationaux** pouvant les aider à prendre leur décision.
- **Sélectionner** les athlètes intégrant le Groupe France, l'équipe de France pour les championnats d'Europe et du monde, et la délégation française pour la coupe d'Europe et la coupe du monde sur les disciplines qu'elle gère.

Version 3 Octobre 2023

*Ce règlement pourra être revu par proposition du DTF en concertation avec les membres du CSI et validation du
CODIR*